

N/REF : 15/04/2024 10H45 C:263914 I:33809

LE SUBWAY

V/Email reçu le Lundi 15/04/2024 a 10H45

**2 RUE LAKANAL
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION

Résidence de - 2ans/Prof.

Cf localisation

38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 16 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 2 LAKANAL - 04 76 87 31 67

MOTIF : INTERVENIR POUR REFOULEMENT DANS LA COUR

Donneur d'ordre : _ DSP Dispatcher P1/P2

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

INTERVENTION LE 13/04/2024

INTERVENTION EN ASTREINTE

DEBOUCHAGE CANALISATION EU EXTEIREUR DEPUIS LE REGARD DANS LA COUR

EXTRACTION DE PAPIERS

SI RECIDIVE PREVOIR PASSAGE CAMERA

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	265,35
1,00	Maj.50% Intervention en Astreinte	1	50,00%	132,67

TOTAL H.T.	398,02
T.V.A. a 10,00%	39,80
TOTAL T.T.C.En EURO	437,82

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN